



SOINS À DOMICILE

IMPORTANT

Pour bénéficier des soins de Sage-Femme à domicile, le patient doit fournir une prescription médicale. Il doit être en possession des médicaments et du matériel nécessaire aux soins prescrits.

INFORMATION TARIFS INAMI

Les soins post-partum, sont soumis aux tarifs INAMI et sont totalement remboursés par la mutuelle, à l'exception des frais de transport. Environ 7,00€

B-HOME CARE

SAGE-FEMME À DOMICILE

CENTRALE DE COORDINATION SPÉCIALISÉE, DANS
LES SOINS PARAMÉDICAUX, SERVICES
D'ACCOMPAGNEMENTS ET COMPLÉMENTAIRES À
DOMICILE

LA SAGE-FEMME À DOMICILE

Que font-elles?

- Préparation à l'accouchement
- Haptonomie
- Suivi grossesse à risque
- Coloration bébé
- Consultation d'allaitement
- Injections
- Pansements
- Monitoring
- Surveillance du poids du bébé
- Test de Guthrie
-

La prise en charge:

Le patient introduit sa demande en ligne, via le site Bhomecare.be, donne ses coordonnées et toute information au sujet des soins prescrits ainsi que leur fréquence. B-Home Care, contacte le prestataire ou l'organisme compétent de la région du patient. Après que celui-ci, s'est engagé à prendre en charge les Soins, dans les plus brefs délais, B-Home Care, lui transfère toutes les informations de la prise en charge, afin qu'il puisse contacter le patient, pour la mise en route de celle-ci..

B-Home Care, n'a que seul rôle de coordonner le service.